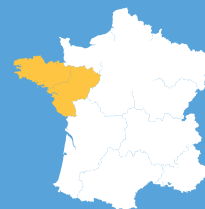


SERVICE
S.A.V.S.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE



MAYENNE



**Favoriser l'accès à l'autonomie
dans l'exercice de sa citoyenneté**



/ ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE /

OBJECTIFS

- Permettre de gagner en autonomie dans son environnement
- Encourager la pleine citoyenneté dans la cité
- Développer les liens vers le droit commun

→ MODALITÉS D'ACCÈS

Public accueilli

Toute personne âgée de plus de 18 ans

Conditions d'admission

Bénéficiaire de notifications délivrées par la CDAPH de la MDPH ou MDA du département de votre domicile de secours :

> Orientation « Service d'Accompagnement à la Vie Sociale »

Votre demande de stage ou d'admission est à faire par courrier à la direction :

- > À réception de votre demande, nous vous proposerons une date de visite, puis une période de stage conventionnée vous sera proposée
- > À l'issue de ce stage, un bilan est effectué et si vous envisagez une intégration admission, un dossier rempli par vos soins sera examiné en commission qui vous donnera sa réponse ensuite

Délai d'accès

En fonction des capacités d'accueil du service



→ ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est généralement ponctuel, temporaire, séquentiel, par période. En effet, les bénéficiaires du SAVS ne nécessitent pas un accompagnement au quotidien. Ce service est une impulsion, les personnes étant dans un objectif de pleine autonomie. L'accompagnement consiste en des rencontres régulières avec les professionnels du SAVS pour le suivi et l'aboutissement des projets.

La mise en place du projet personnalisé d'accompagnement

- > Définition des objectifs d'accompagnement qui seront inscrits dans le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)
- > Organisation des rendez-vous soit au domicile ou à la permanence

Les domaines d'intervention du S.A.V.S

- > Les démarches administratives
- > La gestion du budget
- > La vie quotidienne
- > L'ouverture des droits sociaux
- > La création et le maintien d'un réseau
- > L'organisation des vacances / loisirs
- > Le bien-être et la santé



→ MOYENS MOBILISÉS

- > Rendez-vous réguliers et individuels avec l'équipe
- > Un bureau d'accueil individualisé est prévu
- > Des bilans sont réalisés tout au long du parcours
- > Des temps collectifs (permanence, sorties,...)

→ ÉQUIPE ENCADRANTE

Une équipe pluridisciplinaire qui assure un accompagnement adapté et personnalisé

→ DURÉE ET ORGANISATION

- > La durée d'accompagnement est fixée par la notification de la MDA en fonction des objectifs et donc personnalisée
- > L'accompagnement prend fin lorsque les objectifs sont remplis et si aucun autre objectif n'apparaît, ou à la demande de la personne
- > Un renouvellement auprès de la MDA peut être demandé

À propos de LADAPT ...

LADAPT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique en 1934, financée par l'État, les collectivités publiques et par les dons. Présente dans toute la France à travers plus de 110 établissements et services, LADAPT accueille chaque année plus de 19 000 personnes handicapées, touchées par le handicap à leur naissance ou suite à un accident de la vie.

En 1997, l'association crée la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH) depuis devenue Semaine Européenne. Chaque année, cet événement fédère de nombreux partenaires du monde économique et de l'insertion professionnelle.

Forte de ses 3500 salariés, LADAPT oeuvre et innove depuis plus de 90 ans pour « Vivre ensemble, tous différents, tous égaux. ».

Pour en savoir plus : ladapt-pdl.fr



LADAPT OUEST - Mayenne S.A.V.S.

3 rue du Bois de Pontmain - 53220 Pontmain

Téléphone : 02 43 30 18 80

Mail : pontmain@ladapt.net

